

## NOTICE ENVIRONNEMENTALE : projets d'ombrières photovoltaïques

### PROJET

**Nature du projet** Ombrières photovoltaïques

**Maître d'ouvrage** URBASOLAR

**Emprise au sol** 2 682 m<sup>2</sup>

**Réglementation** Permis de construire

**applicable au projet** Examen au cas par cas <sup>1</sup> (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30

**Objectifs de la notice** - réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées  
- anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine "Eviter-Réduire Compenser"

### LOCALISATION

**Département** Bouches du Rhône (13)

**Commune** Port-de-Bouc

**Adresse** 568 Avenue Clément Mille

**Situation** Voir annexe 2

**Le projet n'engendrera :**

- aucun trafic supplémentaire, le nombre de places de stationnement ne sera pas modifié par rapport au projet de centre commercial.
- aucune nuisance sonore
- aucune nuisance olfactive
- aucune vibration
- aucun rejet polluant
- aucun effluent ni déchet à caractère dangereux

Par ailleurs l'éclairage nocturne (LEDs en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. En outre, les surfaces imperméabilisées et les écoulements ne seront pas modifiés. Les projets d'ombrières ne modifieront pas les mesures compensatoires liées à la gestion des eaux pluviales qui ont été validées par l'administration dans le cadre de la construction du parking existant.

Par ailleurs, d'un point de vue environnemental, les sensibilités (sismiques, climatiques) qui ont pu être identifiées sur le site sont prises en comptes et les installations seront contrôlées afin d'en respecter les préconisations.

**L'IMPACT DES PROJETS PEUT ETRE CONSIDERE COMME POSITIF :**

- AMELIORATION DU CONFORT DES SALARIES ET VISITEURS
- IMPLANTATION SUR UN ESPACE ARTIFICIALISE
- DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES.

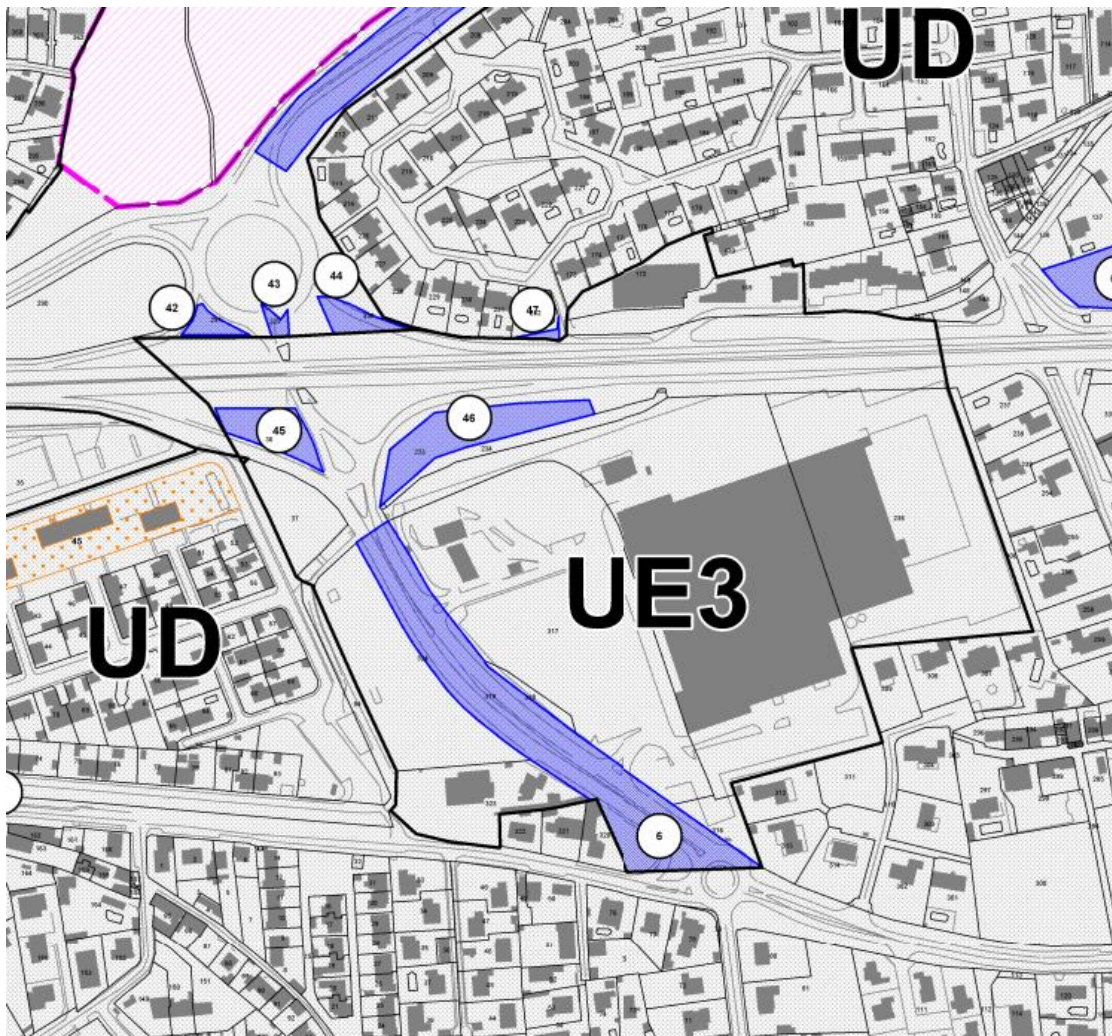
## Synthèse : Milieu naturel Biodiversité



- ZNIEFF type I, première génération
- ZNIEFF type I, deuxième génération
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Site d'importance communautaire (SIC)

Thématiques	Caractéristiques	Préconisations
<b>NATURA 2000</b>	Site le plus proche à 2 km	Pas de préconisation particulière
<b>ZNIEFF</b>	Site le plus proche à plus de 1.5 km	Pas de préconisation particulière. Le parking du centre commercial n'intercepte aucun périmètre ZNIEFF.
<b>Parc National</b>	Projet situé hors du périmètre.	Pas de préconisation particulière
<b>Faune</b>	Site peu favorable à la faune : zone urbaine/anthropisée, site commercial, les parkings sont bitumés	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune





THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
<b>Document d'urbanisme</b>	PLU approuvé Le site se trouve en zone UE3	Projet d'ombrières photovoltaïques autorisé sur la zone	Prendre en compte les contraintes réglementaires
<b>Servitudes</b>	Le projet n'est pas concerné pas des servitudes Le projet est situé en zone B2 du PPRN Mouvement de terrain	Application du PPRn au projet	Prendre en compte les dispositions réglementaires